
**FEDERATION DES MEUNIER SUISES (FMS
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM)
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)**

RAPPORT ANNUEL 2010 / 2011

1^{er} juillet 2010 – 30 juin 2011

15^e exercice

COMPTE RENDU DE GESTION

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Externe	3
A. Suisse	3
1. Culture céréalière	3
2. Politique économique / Politique agricole	4
2.1. Politique agricole	5
2.1.1 Politique agricole 2011	5
2.1.2 Politique agricole 2014 - 2017	5
2.1.3 Autres dossiers	9
2.2. OMC	12
2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire	12
2.3.1. Etat des négociations	12
2.3.2. Projet pour le financement des mesures d'accompagnement	13
B. Marché mondial	14
1. En général	14
2. En Europe	14
II. Interne	16
1. Activités du secrétariat	16
a. Travaux au sein des commissions	16
b. Collaboration avec l'ASPBC / SKCV	18
c. Collaboration avec swiss granum	18
d. Collaboration avec la fial	18
e. Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USA)	19
f. ISP	19
g. KSGGV	19
h. réservesuisse genossenschaft	20
i. European Flour Milling Association	20
2. Effectifs des membres	21
3. Assemblée des délégués	21
4. Comité	21
5. Organe de révision	22
6. Secrétariat	22
7. Commissions internes au 30 juin 2011	22
8. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes	23
9. Affiliation de la FMS à d'autres organisations	25
10. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2011	25

I. EXTERNE

A. Suisse

1. Culture céréalière

La tendance à l'augmentation des superficies en production observée pour les années 2008/2009 s'est sensiblement ralentie en 2010. En effet, en 2010, la surface emblavée en céréales panifiables n'est plus que de 250 hectares supérieure à celle de 2009. Selon les estimations communiquées par swiss granum pour l'année 2011, les surfaces semées en blé panifiable devraient s'élever à 82'300 hectares. La surface dédiée à la production de céréales panifiables est donc en recul d'environ 2'000 hectares par rapport aux années précédentes (2009/2010), mais reste néanmoins nettement supérieure aux surfaces cultivées en 2007 (78'926 hectares) et 2008 (81'428 hectares).

En revanche, pour ce qui est des céréales fourragères, on a pu mettre un frein à l'importante tendance à la baisse observée depuis plusieurs années au niveau des superficies en production. Après une diminution de 78'600 à 65'700 hectares de la surface dédiée à la culture de céréales fourragères sur une période de quatre ans (2007-2010), une nouvelle, bien que légère hausse d'environ 1'000 hectares a pu être enregistrée en 2011, soit une superficie de 66'800 hectares.

Globalement, la surface totale emblavée toutes céréales confondues a continué à régresser en 2011 aussi. Avec un total d'environ 149'100 hectares, la superficie enregistrée en 2011 est une nouvelle fois inférieure de près de 1'000 hectares à la valeur correspondante relevée l'année dernière (150'100 hectares). Partant de la situation en 2007, où les surfaces dédiées à la production de céréales panifiables et fourragères étaient plus ou moins identiques, force est de constater que les emblavements en céréales panifiables et en céréales fourragères ont évolué de manière très différente depuis. La diminution globale de la surface totale cultivée de 157'600 hectares en 2007 à 149'900 hectares en 2011 doit intégralement être imputée au recul du côté des céréales fourragères. Si les emblavements en céréales panifiables n'avaient pas augmenté d'environ 3'000 hectares durant cette même période, la diminution de la surface totale toutes céréales confondues aurait été bien plus importante encore compte tenu du recul au niveau des céréales fourragères. Aussi, au cours des cinq dernières années, la surface cultivée en céréales fourragères a enregistré un recul d'environ 12'000 hectares, alors que, pour les céréales panifiables, les emblavements ont augmenté d'environ 3'000 hectares durant cette même période.

Selon les estimations de récolte de swiss granum, le potentiel de rendement en 2011 est jugé nettement inférieur au niveau enregistré l'année dernière. Avec un tonnage de blé tendre de qualité panifiable estimé à 402'000 tonnes, il faut en effet s'attendre à une diminution de 7 % par rapport à 2010. Dans cette évaluation d'ensemble, il importe toutefois de tenir compte du fait qu'en 2010 la récolte avait été marquée par un problème de

germination sur pied non négligeable qui a eu, à son tour, un impact négatif sur la quantité effective de blé de qualité panifiable. Sous bénéfice d'une germination sur pied nettement moins importante que l'année dernière, on peut tabler en 2011 sur une quantité de blé tendre de qualité panifiable proche de celle de la récolte 2010. Cependant, en termes de quantité, la récolte 2011 resterait toujours clairement inférieure aux rendements des années 2008 et 2009.

Globalement, malgré la météo plutôt capricieuse, la récolte 2011 peut être qualifiée de satisfaisante d'un point de vue qualitatif. Ainsi, les résultats des premiers tests rapides ont révélé des poids à l'hectolitre par variété d'environ 82,0 kg/hl, dépassant ainsi de 0,3 à 2,7 kg/hl les valeurs correspondantes de l'année dernière. Les différences entre variétés et les variations entre régions sont très faibles. Les teneurs en protéines sont en moyenne inférieures aux niveaux de la campagne 2010. En raison du temps humide en juillet et de la récolte relativement tardive, les temps de chute sont inférieurs. En début de récolte, les valeurs étaient encore nettement supérieures à 300 secondes, mais elles ont diminué par la suite bien en deçà de la marque des 300 secondes. En revanche, concernant le test de Zélény, l'écart entre les résultats est relativement grand et, avec une moyenne de 69.7 ml ces derniers sont légèrement supérieurs aux valeurs des dernières années.

2. Politique économique / Politique agricole

Avec l'application annoncée à très brève échéance de la flexibilisation des droits de douane sur les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine au 1^{er} juillet 2010, la dernière disposition d'exécution encore en suspens du train d'ordonnances Politique agricole 2011 a été mise en œuvre. Bien que l'insatisfaction voire la consternation suscitées par la rapide introduction de cette décision auprès des opérateurs de la branche ne se soient pas limitées à l'exercice 2009/2010, ces sentiments se sont également fait sentir durant l'année sous rapport. Nous ne reviendrons plus en détail sur cette thématique dans le présent rapport du fait qu'elle avait déjà été largement abordée dans le Rapport annuel l'année dernière.

A peine la Politique agricole 2011 a-t-elle été mise en œuvre dans son entièreté que déjà le Conseil fédéral décide, au cours de l'année sous rapport, d'envoyer les documents relatifs à la prochaine étape de réforme de la Politique agricole des années 2014 à 2017 aux milieux intéressés pour consultation.

Compte tenu de l'écart grandissant entre les moyens mis à disposition par le Conseil fédéral dans le cadre du budget « Loi chocolatière » et les besoins financiers réels, la FMS a jugé qu'il était de son devoir, au cours de l'année sous rapport, de trouver une solution acceptable tant à moyen qu'à court terme pour les entreprises affiliées.

Outre ces aspects clés en termes de politique interne, les conditions-cadres déterminantes pour l'industrie suisse de la transformation se trouvent aussi de plus en plus fréquemment influencées par d'éventuelles décisions en matière de politique extérieure voire par la conclusion de négociations. Il est dès lors impératif pour la FMS de suivre de près l'évolution en rapport avec un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire ainsi que les négociations de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha.

2.1. Politique agricole

2.1.1. Politique agricole 2011

Comme mentionné ci-dessus, les dispositions d'exécution en rapport avec les décisions prises par le Parlement concernant la Politique agricole 2011 qu'il s'agissait de modifier ont toutes été adaptées. Le système assoupli de protection à la frontière pour les céréales destinées à l'alimentation humaine a également été mis en vigueur et s'applique depuis le 1^{er} juillet 2010. Bien que pour l'heure une adaptation du système de protection douanière ne serait que difficilement réalisable d'un point de vue politique, il importe de souligner que le système pour lequel a opté la Confédération ne représente en rien une solution appropriée. Cette réglementation relie deux systèmes dont les éléments clés sont foncièrement différents. Dans le cadre du système assoupli pour les céréales panifiables, il existe un double mécanisme de protection se composant d'une part des charges douanières et d'autre part d'un système supplémentaire de correction du contingentement des importations. Cependant, pour les céréales transformées destinées à l'alimentation animale, il n'existe aucun contingentement quantitatif et, dans le cas de la farine, seule la protection douanière s'applique. Il importe de sans cesse attirer l'attention des décideurs politiques et des autorités sur cette réalité. C'est pourquoi la FMS profitera de chaque occasion qui se présentera à elle pour insister sur la nécessité politique d'une adaptation du système en vigueur en vue de dégager une solution mieux adaptée.

2.1.2. Politique agricole 2014 - 2017

Situation de départ

Lors de sa réunion du 23 mars 2011, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur la prochaine étape de réforme de la Politique agricole pour les années 2014–2017. Pour l'essentiel, le paquet de réforme soumis à consultation par le Conseil fédéral repose sur la stratégie « Agriculture et filière alimentaire 2025 » également adoptée par ce dernier, qui vise à relever les futurs défis dans les domaines de l'efficacité économique, de la mise à disposition de denrées alimentaires et de l'environnement. Les quatre priorités stratégiques constituant la base de l'étape de réforme de la Politique agricole 2014-2017 sont : garantir une production sûre de denrées alimentaires, utiliser avec efficacité les ressources

naturelles, renforcer la vitalité de l'espace rural et encourager l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.

Propositions d'adaptation générales

L'élément central de la Politique agricole 2014-2017 est le développement, déjà prévu depuis longtemps, du système des paiements directs. Afin d'en assurer un maximum de transparence, les instruments de ce système seront précisément alignés sur les objectifs fixés par la constitution fédérale. Les différents instruments du système des paiements directs sont donc clairement axés sur les prestations, à l'exception desdites contributions à l'adaptation. Dans ce contexte, il importe en outre de noter l'introduction desdites contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Cet instrument doit permettre de maintenir la capacité de production en cas de difficultés d'approvisionnement plus longues. Avec le paquet de politique agricole dans sa forme actuelle, le Conseil fédéral entend explicitement faire un pas supplémentaire vers une agriculture productive et durable. Dès lors, outre l'élément central d'une agriculture productrice, l'accent sera également mis sur le développement durable de l'agriculture.

Le Conseil fédéral propose par ailleurs de maintenir de manière générale l'enveloppe financière pour la période 2014-2017 au niveau des années 2012 et 2013. Ainsi, environ CHF 3,4 milliards seraient au total attribués chaque année au secteur de l'agriculture. Avec un montant annuel de CHF 2,8 milliards, la part la plus importante du gâteau des moyens prévus revient clairement aux paiements directs. Par ailleurs, chaque année, CHF 412 millions seraient alloués aux domaines « Production et ventes » ainsi qu'un montant annuel de CHF 190 millions pour l'amélioration des bases de production et des mesures sociales. Il est vrai que le Conseil fédéral formule une proposition concernant la priorisation des différents systèmes de paiements directs dans les documents de consultation. Cependant, au niveau de la législation, ne sont réglés que les principes de base et les montants totaux correspondants. L'aménagement financier détaillé des différents instruments de paiements directs est toutefois régi dans le cadre d'une ordonnance.

Il est intéressant de noter que, dans le projet de consultation, il n'est sciemment rien stipulé concernant l'évolution future des accords internationaux en cours de négociation (accord de libre-échange avec l'UE ; le cycle de Doha de l'OMC). Il est seulement précisé qu'en cas de conclusion de tels accords à l'horizon 2014-2017 des moyens financiers supplémentaires devront être mis à disposition pour financer les mesures d'accompagnement.

Position de la FMS

La FMS s'est intensivement penchée sur le projet explicatif soumis à discussion et s'est investie dans le cadre d'un groupe de travail instauré par swiss granum pour représenter les intérêts de la meunerie suisse au travers des avis de swiss granum et des partenaires sectoriels. Dans sa position, la FMS s'est toutefois félicitée que le Conseil fédéral ait

souhaité mettre clairement l'accent sur une agriculture fortement productrice. En revanche, le projet prévoit de rétribuer un plus grand nombre de prestations écologiques et d'intérêt public que les paysans fournissent. Cependant, la prise en compte des aspects écologiques ne doit pas se faire au détriment de la production agricole. En tant qu'entreprises du premier échelon de transformation et, par la même, acheteurs directs de matières premières agricoles, il est primordial pour les moulins que l'agriculture soit compétitive et productrice.

Dans sa requête, la FMS a pris position sur toutes les propositions du Conseil fédéral pertinentes pour le domaine des céréales. Dans ce qui suit nous nous limiterons toutefois aux éléments clés.

- Dans son projet de consultation, le Conseil fédéral propose une réduction supplémentaire de la protection à la frontière pour les céréales panifiables de CHF 3.--/100 kg. La FMS refuse catégoriquement cette correction dans sa position et exige le maintien du droit de douane maximum actuellement appliqué. Une diminution supplémentaire de la protection douanière sur les céréales panifiables et dès lors sur les céréales transformées destinées à la consommation humaine n'est ni opportune, ni justifiée, d'autant plus que le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une séparation entre la PA 2014-2017 et la question d'une éventuelle ouverture des marchés et qu'à ce titre, une réduction supplémentaire des droits de douane serait inacceptable. Les arguments avancés ne sont pas probants. Ainsi, la mesure visant à réduire les droits de douane ne nuirait qu'à l'attractivité des céréales panifiables par rapport à d'autres grandes cultures, mais n'augmenterait en rien l'attractivité des céréales fourragères, contrairement à ce que laisse supposer le rapport de consultation. A cet effet, d'autres mesures séparées s'imposent. Compte tenu des expériences acquises ces dernières années, il est évident que l'évolution du marché des céréales panifiables n'est aucunement liée à celle du marché des céréales fourragères et que, par conséquent, une baisse supplémentaire des droits de douane grevant les céréales panifiables n'aurait aucun effet positif sur l'attractivité des céréales fourragères. De plus, ces dernières années, nous avons également assisté à un recul des surfaces cultivées en céréales panifiables et il est donc impératif de veiller à maintenir la production à son niveau actuel afin de pouvoir continuer à garantir l'autosuffisance.
- La FMS se félicite de l'extension de la politique agricole actuelle pour évoluer vers une politique intégrale du secteur agro-alimentaire. Lors de la détermination de l'orientation à donner à une telle politique agricole, il conviendra de prendre en compte les opportunités et les possibilités qui existent au niveau des différents maillons de la chaîne situés en aval, en particulier de l'industrie de transformation, afin d'exploiter au mieux les synergies.
- La proposition de conférer davantage de compétences en matière de fixation des droits de douane à l'office fédéral compétent n'est nullement recommandée et la FMS s'y oppose donc. La possibilité existante de déléguer la compétence de fixer les droits de douane au département compétent est appropriée et amplement suffisante.

- Dans sa position, la FMS a également souligné l'importance de préserver les capacités de transformation au niveau du premier et du deuxième échelon. A défaut de capacités de transformation suffisantes il sera impossible de maintenir la production agricole indigène dans les proportions connues jusqu'ici et d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixé en matière de sécurité alimentaire.
- La FMS est tout à fait favorable à la proposition d'augmenter la charge minimale de travail de 0,25 à 0,4 unités de main-d'œuvre standard en région de plaine ainsi qu'à l'adaptation des modalités de calcul au progrès technique. Les attraits qu'apporte cette mobilité des surfaces améliorée pour une meilleure professionnalisation et la création d'unités plus grandes sont importants pour l'évolution future vers une agriculture axée sur la production.
- Enfin, dans sa position, la FMS soutient l'exigence de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales selon laquelle il conviendrait d'abandonner l'idée d'introduire lesdites contributions à l'adaptation et d'allouer la totalité des moyens ainsi libérés aux contributions à la sécurité d'approvisionnement. Cette mesure devrait permettre de renforcer la sécurité de planification concernant les moyens effectivement disponibles pour les producteurs agricoles. Il est dans l'intérêt de la meunerie suisse de soutenir correctement les céréaliculteurs afin qu'il soit possible de se procurer des céréales indigènes à des prix compétitifs.

Prochaines étapes

Le délai pour la soumission de réponses à la consultation a expiré fin juin 2011. Selon la feuille de route officielle, c'est au cours du 4^e trimestre 2011 que le Conseil fédéral adoptera son message à l'attention des chambres fédérales. L'objectif sera de clôturer les délibérations parlementaires d'ici le printemps 2013 pour que les modifications de lois puissent être mises en application en même temps que la nouvelle enveloppe financière à partir du 1^{er} janvier 2014. Nul doute que les propositions du Conseil fédéral donneront lieu à des débats et des discussions politiques animées et que, dans le cadre de l'étape de réforme prévue au niveau de la politique agricole, on va à nouveau se livrer une bataille pour la répartition des moyens disponibles au sein du secteur agricole indigène.

Avec les autres partenaires de la branche, la FMS continuera à suivre de près ce dossier et défendra, en temps voulu, les intérêts de l'économie meunière suisse, également dans les discussions politiques.

2.1.3. Autres dossiers

a. Contributions à l'exportation selon la « Loi chocolatière »

Vu sous l'angle des contributions à l'exportation selon la « Loi chocolatière », l'année 2010 a été marquée par une grande incertitude et précarité pour les entreprises exportatrices et leurs fournisseurs. Le budget ordinaire prévu par la Confédération pour les contributions à l'exportation s'élevait à CHF 70 millions pour l'année 2010. Cependant, sur base de la procédure de préfixation (c'est-à-dire pronostic du volume des exportations), le besoin financier total se montait à CHF 117,5 millions. Début mars 2011, cette situation de départ a incité les offices fédéraux compétents, à savoir l'Office fédéral de l'agriculture, le seco et l'Administration fédérale des douanes, à informer les représentants de la branche du manque de moyens dans le budget « Loi chocolatière » lors d'une réunion extraordinaire du Comité directeur « Loi chocolatière ». A l'issue des débats portant sur plusieurs approches possibles, la Confédération a opté pour une réduction de 50% des taux des contributions à l'exportation à partir du 1^{er} mai 2011. Etant donné que la requête déposée par la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) en vue d'augmenter le budget pour les aides à l'exportation selon la « Loi chocolatière » n'a pas été prise en compte par le Conseil fédéral dans le cadre de son message relatif au crédit supplémentaire I, le secteur s'est vu contraint de compenser la pénurie de fonds à laquelle sont confrontées les firmes exportatrices au moyen de mesures de droit privé, afin d'ainsi prévenir le trafic de perfectionnement actif. La FMS est rapidement parvenue à une conclusion positive des négociations avec la FSPC. Dans un premier temps, une solution a été proposée aux firmes exportatrices jusque fin septembre 2010, ce qui a permis d'éviter le recours au trafic de perfectionnement actif. Pour la période débutant en octobre 2010, les moyens de la Confédération étaient épuisés. La fial, en collaboration avec les associations professionnelles concernées et avec le soutien de l'Union Suisse des Paysans, a alors introduit une nouvelle demande en vue d'obtenir un crédit supplémentaire dans le cadre du supplément II. En décembre 2010, le Parlement a approuvé de justesse l'octroi du crédit supplémentaire « Loi chocolatière » d'un montant de CHF 15 millions. Pour le quatrième trimestre, la FMS a également offert, en collaboration avec la FSPC, une solution pour remédier au manque de fonds. Après la décision favorable du Parlement autorisant la prise de mesures de droit privé, des moyens financiers supplémentaires ont été mis à disposition des entreprises exportatrices, en sus de la contribution à l'exportation versée par la Confédération. Comme, pour des raisons politiques, la décision du Parlement est tombée très tardivement, les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2010 ont été marqués par une très grande incertitude en termes de planification pour les entreprises concernées. En 2010, le secteur céréalier, et plus particulièrement les moulins fournisseurs et la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales, ont libéré des fonds à raison de plusieurs millions de francs dans le but de compenser le trou dans le budget fédéral. En procédant rapidement et avec pragmatisme, le secteur céréalier s'est fait une bonne réputation auprès des exportateurs ainsi qu'auprès des autorités. Un tout grand merci à la FSPC et à ses représentants pour la collaboration constructive.

L'année 2010 a très clairement montré qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème transitoire, mais que dans les années à venir, il faudra également s'attendre à ce que les moyens disponibles dans le cadre du budget « Loi chocolatière » ne suffisent pas pour couvrir intégralement les besoins. En outre, les courtes échéances endéans lesquelles les entreprises concernées étaient forcées à s'adapter à une nouvelle donne, tout comme le manque de prédictibilité et de fiabilité du système ont d'urgence nécessité des adaptations pour les années à venir. Dans le but d'améliorer la prédictibilité et la fiabilité du système, les organisations partenaires du secteur céréalier (FMS et FSPC) ont élaboré l'approche d'une répartition fixe des moyens disponibles entre les différentes catégories de produits de base qui sont la farine et le lait et ont adressé une requête correspondante aux offices fédéraux compétents. Après analyse détaillée, ces derniers ont approuvé la demande de la FMS et de la FSPC et cette répartition est dès lors effective depuis le 1^{er} janvier 2011. En attribuant les moyens disponibles pour la catégorie de produit de base farine, on crée la base pour pouvoir offrir aux firmes exportatrices, en fonction des quantités d'exportation constantes de farine, une contribution à l'exportation fixe pour toute l'année 2011. Ceci permet aussi d'améliorer de façon considérable la prédictibilité du système. Cette meilleure sécurité de planification est aussi particulièrement utile pour les moulins fournissant la farine destinée à l'exportation. C'est avec plaisir que les organisations partenaires du secteur céréalier, à savoir la FSPC et la FMS, ont noté que conformément à leur demande, une répartition fixe des moyens avait été prévue à partir de 2011. Ainsi, pour l'année 2011, la catégorie de produit de base farine dispose de moyens de l'ordre d'environ CHF 12,6 millions. Parallèlement, la FMS a mené des négociations intensives avec les personnes responsables de l'Administration fédérale des douanes, dans l'objectif d'établir une procédure pour l'année 2011 impliquant l'utilisation intégrale des moyens fédéraux disponibles. Après écoulement du premier semestre 2011 suivant l'introduction de ce système adapté, un premier bilan plutôt positif peut être tiré. L'accord des moulins fournisseurs et de la FSPC de compenser dans son intégralité la pénurie de fonds dans le cadre des mesures de droit privé a permis de donner aux firmes exportatrices une certaine sécurité de planification et d'éviter le trafic de perfectionnement actif.

Le Secrétariat de la FMS fait office de plateforme pour tout ce qui a trait à l'aspect financier et administratif des mesures de droit privé. Ainsi, il s'assure que les processus de déclaration et de paiement y afférents se déroulent rapidement et de façon pragmatique selon les procédures déterminées.

La FMS, en étroite collaboration avec l'Administration fédérale des douanes, veillera, via un monitoring, à ce qu'au cours des mois restants de l'année 2011 la contribution à l'exportation de la Confédération soit suffisamment élevée, afin de pouvoir utiliser les moyens disponibles dans leur intégralité d'ici la fin 2011 tout en évitant qu'ils soient épuisés précocement.

b. Projet de révision législative « Swissness »

Lors de sa réunion de mi-octobre 2010, la commission consultative du Conseil national est entré en matière sur le projet « Swissness » et a décidé le renvoi devant une sous-commission pour consultation détaillée. L'objectif visé avec cette révision est, d'une part, de renforcer la protection de l'indication de provenance « Suisse » et, d'autre part, la régularisation de l'utilisation de la croix suisse pour des produits fabriqués en Suisse. La proposition adoptée par le Conseil fédéral dans le cadre du message prévoit un critère de poids à 80 % de matières premières pour les denrées alimentaires. Font exception à ce critère les produits qui ne sont pas cultivés en Suisse ou qui viendraient à manquer momentanément. Dans le cadre d'une proposition de compromis, fial s'est prononcé pour une solution différenciée selon laquelle la règle de poids à 80 % devrait être d'application pour les numéros tarifaires 1 – 15 et pour les numéros tarifaires au-delà du numéro 16 les firmes devraient pouvoir alternativement se baser sur le critère de valeur ou le critère de poids à 60 %. L'Union suisse des paysans a pour sa part présenté une proposition de compromis similaire selon laquelle pour les produits avec une matière première dominante, la règle de poids à 80 % proposée par le Conseil fédéral devrait être d'application et pour les produits se composant de plusieurs matières premières différentes, donc sans matière première dominante, le cumul du critère de poids à 60 % et du critère de valeur à 60 % devrait s'appliquer.

Jusqu'ici, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a déjà pris quelques décisions de principe lors de ses concertations. Ainsi, il conviendrait de différencier entre produits faiblement et lourdement transformés. Lors d'une de ses dernières réunions, la sous-commission a décidé que pour les produits ayant subi une transformation lourde, outre le critère de fabrication en Suisse, le critère de poids à 60 % ainsi que le critère de valeur à 60 % devraient être d'application pour que les produits puissent effectivement porter la désignation « Swissness ». Ils subsistent toujours des divergences d'opinion quant aux critères voire paramètres auxquels on devrait se référer pour différencier entre produits faiblement et lourdement transformés. La sous-commission compétente poursuivra ses délibérations avant de renvoyer l'affaire, après prise d'une décision consolidée, à la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Le projet « Swissness » continuera à préoccuper la FMS durant l'exercice à venir. Selon la FMS, les propositions de compromis soumises par la fial sont des solutions raisonnables, en particulier la différenciation entre produits fortement ou faiblement transformés sur base des numéros tarifaires qui semble adaptée et signifierait que le critère de poids à 80 % serait d'application pour la farine et les céréales.

2.2. OMC

En marge du forum économique mondial de janvier 2011 à Davos, une réunion informelle entre d'importants ministres du commerce devait donner un nouvel élan au cycle de Doha et ainsi jeter les bases pour un aboutissement des négociations en 2011. Malgré ces efforts et une intensification des négociations au cours du premier trimestre 2011, les négociations n'ont pas progressées. Les pourparlers ont très vite montré que les positions des différents négociateurs divergeaient toujours fortement. De ce fait, la conférence ministérielle prévue pour l'été 2011 à Genève n'a pas pu avoir lieu. Initialement, il avait été prévu de présenter avant juillet 2011 des textes de négociations définitifs pour ainsi créer les conditions nécessaires pour une clôture du cycle avant la fin 2011. Cet objectif n'a malheureusement pas pu être atteint. Le Directeur général, Monsieur Lamy, et les présidents des divers groupes de négociation, ont présenté en avril 2011 l'état des négociations dans l'ensemble des dossiers du cycle de Doha. Concrètement, ceci a mené à la constatation que depuis 2008 seuls quelques rares progrès ont pu être réalisés au niveau des négociations. Il va sans dire que ceci ne suffit pas pour mener à bien ces négociations à court ou à moyen terme. Il n'a toujours pas été possible de donner des détails sur les futures démarches tant au niveau du contenu que du calendrier du cycle de Doha. La délégation des négociateurs suisses note qu'actuellement il semble que toutefois l'entente est unanime sur la prise de conscience que les problèmes du Cycle de Doha ne peuvent pas être réglés d'un simple coup de baguette magique. Avec de telles prémisses, une clôture à court ou à moyen terme des négociations OMC du cycle de Doha est devenue plus qu'improbable. Etant donné que les négociations relatives au cycle de Doha durent déjà depuis neuf ans sans qu'on ait pu enregistrer de véritables avancées, le moment est venu pour la Suisse d'exploiter de manière conséquente la marge de manœuvre au niveau de la compensation servant à égaliser les différences de prix des matières premières et qu'elle ne se soumette pas, dans un objectif de complaisance précipitée, à une conclusion éventuelle – quoi que plus qu'improbable – du cycle de Doha. L'industrie suisse des denrées alimentaires exige dès lors très clairement que la Fédération utilise intégralement le plafond OMC de CHF 114,9 millions pour la compensation servant à égaliser les différences de prix des matières premières selon la « Loi chocolatière ».

2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire

2.3.1. Etat des négociations

Au cours de l'exercice écoulé, ni la délégation des négociateurs, ni la Confédération ont communiqué beaucoup d'informations sur l'état actuel des négociations et d'éventuels résultats intermédiaires. En été 2010, une feuille de route officielle adaptée a été publiée suivant laquelle les négociations avec l'UE devraient être clôturées fin 2011 en non fin 2010 comme initialement prévu. Tenant compte des discussions politiques qui suivront et de la probabilité d'un référendum, un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne

pourrait entrer en vigueur en 2015 au plus tôt – sans prise en compte des délais transitoires à prévoir.

Au printemps 2011, le Conseil fédéral a présenté une proposition selon laquelle l'accord dans le domaine agroalimentaire devait être intégré dans un possible paquet des « Bilatérales III ». Entre-temps, des entretiens exploratoires correspondants ont déjà eu lieu à Bruxelles. Une intégration éventuelle de l'accord dans le domaine agroalimentaire dans un tel paquet est très douteuse, en raison notamment des caractéristiques particulières du secteur agricole, et se heurtera sans aucun doute à une forte résistance politique. Par ailleurs, ceci engloberait par exemple aussi un accord dans le domaine de l'électricité. Il est très difficilement imaginable que les autres accords, comme celui dans le domaine de l'électricité, dont la conclusion devrait se faire sous pression en termes de calendrier, puissent être abordés parallèlement à un accord dans le domaine agroalimentaire. Les vraisemblables discussions politiques et la grande probabilité d'un référendum auraient pour corollaires un retard non souhaitable au niveau de la clôture des autres accords. L'UE défend en outre nouvellement le point de vue qu'avant toute conclusion de nouveaux accords, il convient d'établir un cadre dit institutionnel avec la Suisse, qui réglerait la reprise automatique de la législation UE et de la jurisprudence UE au-delà des différents domaines des accords. Une mise en pratique de cette exigence est généralement considérée comme difficile d'un point de vue politique et devrait générer d'autres retards au niveau des négociations.

Il est intéressant de noter dans ce contexte, qu'indépendamment du déroulement concret des négociations, le sujet d'un libre-échange dans le domaine agricole a été régulièrement à l'ordre du jour au niveau des Chambres fédérales suisses. Durant la session d'hiver 2010, le Conseil national a adopté une initiative parlementaire du Conseiller national Rudolf Joder à 90 voix contre 83. En vertu de cette initiative, le Parlement doit adopter un arrêté de principe et de planification concernant le libre-échange avec l'UE. Dans son initiative, le Conseiller national Rudolf Joder a aussi explicitement établi l'objectif de mettre un terme aux négociations en cours avec l'UE depuis 2008.

2.3.2. Projet pour le financement des mesures d'accompagnement

Le Conseil national a adopté, à une très faible majorité de 90 voix contre 87 avec 8 abstentions, la création d'une réserve au bilan destinée au financement des mesures d'accompagnement dans le cadre d'une éventuelle conclusion d'un accord dans le domaine agroalimentaire avec l'UE ou des négociations OMC au niveau du cycle de Doha. En termes d'élimination des divergences, le Conseil national s'est donc engagé dans la même voie que le Conseil des Etats, qui s'était déjà prononcé plus tôt en faveur de ce projet. Ainsi, d'ici 2016, un montant annuel d'environ CHF 500 millions sera affecté à la réserve au bilan. Au cas où les négociations ne devaient pas aboutir, il est prévu de supprimer l'affectation et de libérer la réserve.

B. MARCHÉ MONDIAL

1. En général

Dans son rapport de juillet 2011, l'*International Grains Council* s'attendait à une récolte mondiale de blé pour 2011/2012 d'un total de 644 millions de tonnes. Comparé aux chiffres publiés dans le rapport de juin, le pronostic de récolte a été revu à la hausse à raison de 8 millions de tonnes. Ainsi, en comparaison avec les années précédentes, la récolte actuelle de blé pourrait être qualifiée de bonne en termes de quantité et compterait, avec les campagnes de 2008/2009 (666 millions de tonnes) et 2009/2010 (677 millions de tonnes), parmi les récoltes les plus importantes des dernières années. La récolte de blé de cette année devrait dépasser les attentes. C'est tout particulièrement dans l'UE, en Russie, aux Etats-Unis, en Australie et au Maroc que les estimations quantitatives de récolte dépassent celles du mois précédent. Une récolte d'un niveau record a en outre pu être enregistrée en Inde.

Selon le rapport IGC de juillet 2011, à l'instar des prévisions de récolte de blé, la consommation globale estimée de blé a elle aussi augmenté de 6 millions de tonnes à une quantité totale de 676 millions de tonnes par rapport au mois précédent. La tendance à la hausse observée depuis plusieurs années au niveau de la consommation globale de blé devrait se poursuivre durant les années 2011/2012. Depuis 2007/2008, la consommation s'est accrue d'un total de 73 millions de tonnes. Selon les estimations de l'*International Grains Council*, les stocks mondiaux de blé pour la campagne 2011/2012 se chiffrent à un total de 190 millions de tonnes. Malgré cette nouvelle augmentation, les stocks de blé sont légèrement inférieurs à ceux des campagnes 2009/2010 et 2010/2011, mais toujours bien plus élevés que les stocks de blé des années 2007 – 2009.

Selon les estimations des experts, la récolte de blé de cette année devrait être insuffisante (de près de 2 millions de tonnes) pour couvrir les besoins mondiaux en blé. Comparé à la campagne 2010/2011 il faut s'attendre à un recours moindre aux réserves existantes pour couvrir la demande globale, ce qui aura des répercussions positives sur les stocks mondiaux de blé.

2. En Europe

Selon les estimations actuelles, la Commission européenne s'attend à une récolte de céréales UE en 2011 d'environ 1,2 % supérieure à la quantité récoltée l'année dernière. On s'attend à une récolte de céréales d'un total de 281,4 millions de tonnes. La récolte de blé tendre devrait enregistrer une faible hausse de 0,5 % pour atteindre 128 millions de tonnes. Compte tenu des conditions météorologiques plutôt difficiles, la Commission UE est plutôt satisfaite de la récolte attendue de céréales.

Sur base des informations de la Commission UE, l'Allemagne devrait engranger une quantité totale de blé de près de 44,8 millions de tonnes, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Quant à la qualité de la récolte de cette année, le temps humide lors de la récolte a eu des répercussions négatives. Dans l'ensemble, en Allemagne, on table sur des temps de chute plus faibles en raison de la météo humide et chaude. Dans ce contexte, il est intéressant de noter l'exigence de l'Association allemande des meuniers (*Verband Deutscher Mühlen (VDM)*) en faveur d'une augmentation du prix de la farine de blé compatible avec les coûts des matières premières. Il ne faut pas perdre de vue qu'en 2011 les prix de gros du blé étaient de 97,3 % supérieurs au niveau de l'année précédente alors que le prix de la farine de blé n'a augmenté que de 52,7 % durant cette même période. Le *VDM* a donc clairement souligné que sans un rapprochement nécessaire du niveau des prix, les moulins allemands devront faire face à un environnement de marché difficile.

En revanche, la sécheresse du printemps se fait en particulier sentir au niveau de la récolte en France. Selon les informations de la Commission UE, la récolte de céréales en France devrait se chiffrer à un total de 58,9 millions de tonnes, soit une chute d'environ 9,7 % par rapport à l'année précédente.

II. INTERNE

1. Activités du secrétariat

a. Travaux au sein des commissions

Relations avec les acheteurs :

Après que les délégués de l'ASPBP aient adopté, lors de leur Congrès d'anniversaire de juin 2010 à Berne, le nouveau modèle de financement, les redevances payées à l'Association pour la farine et la levure, qui sont fixées dans le cadre de l'accord meuniers-boulangers, ont disparu. Avec la disparition de l'accord meuniers-boulangers, le droit d'exister est pratiquement soustrait à la Commission paritaire des meuniers-boulangers. Lors de leur réunion d'automne 2010, les représentants de l'ASPBP et de la FMS se sont préoccupés de l'orientation future de la Commission. D'un commun accord, il a été décidé qu'à l'avenir la Commission des meuniers-boulangers continuerait de se réunir au moins une fois par an. Tant les représentants de l'ASPBP que ceux de la FMS sont d'avis que les réunions conjointes sont précieuses pour échanger des idées et entretenir le partenariat.

Dans le cadre de la réunion de la Commission paritaire des meuniers-boulangers de l'année sous revue, les membres de la Commission ont abordé des questions d'actualité ayant trait à la situation du marché, à la qualité des céréales et de la farine ainsi qu'à la mise en œuvre de la Politique agricole 2011 et à la prochaine étape de réforme pour les années 2014 - 2017. On a également abordé le projet de loi « Swissness ». Du côté de l'ASPBP on a surtout critiqué la complexité du projet ainsi que le manque de compatibilité pour les PME ainsi que la lourdeur administrative. Lors de la réunion à l'école spécialisée de Richemont, la Commission a profité de l'occasion pour remercier Messieurs Hans-Peter Meiler et Walter Boesch pour les services rendus pendant de longues années. Le nouveau Directeur de l'école spécialisée de Richemont, Monsieur Reto Fries, a aussi été présenté à cette occasion.

Approvisionnement :

La Commission « Approvisionnement » représente les intérêts de l'économie meunière suisse lors des réunions de la Commission « Marché/Qualité des céréales » de swiss granum. D'une part, la Commission se penche sur des questions ayant trait à la sécurité des denrées alimentaires et l'assurance-qualité, et d'autre part, à la fixation des prix indicatifs. Au cours de l'année sous revue, la Commission a continué à se réunir avant chaque réunion de swiss granum afin de se mettre d'accord sur une position et ainsi représenter les intérêts de l'économie meunière suisse d'une seule voix. Après les problèmes rencontrés lors de la fixation de prix indicatifs l'année dernière, la Commission « Marché/Qualité des céréales » de swiss granum a instauré un groupe de travail dont la tâche consiste à élaborer des approches de solution pour la fixation de paramètres de base harmonisés pour les négociations ultérieures. A l'issue de plusieurs réunions, le groupe de travail de la

Commission « Marché/Qualité des céréales » a pu proposer un nouveau concept pour la détermination des prix indicatifs. Dans le cadre de ce concept, on fixe une bande prix supérieure et inférieure pour les prix d'importation pertinents pour les céréales sur base du parallélisme requis des prix. Servent de base, d'une part, les cotations boursières actuelles et, d'autre part, les prix actuels du marché au comptant que les différents partenaires du secteur ont la possibilité de communiquer. Avant que la Commission ne se soit finalement prononcée pour l'introduction du nouveau concept, au printemps 2011 on a procédé à un test qui a permis de mettre en évidence une image cohérente des déclarations de prix et qui a donc été jugé satisfaisant. La Commission « Marché/Qualité des céréales » de swiss granum a dès lors décidé – pour les négociations relatives aux prix indicatifs « récolte » début juin et pour les prix « après récolte » à la mi-septembre – de procéder à des recensements de prix sur base du concept de détermination des prix indicatifs correspondant et de créer ainsi une base pour ces négociations assez intensives. Ce concept de détermination des prix indicatifs a été utilisé concrètement pour la première fois pour lesdits prix indicatifs « récolte » 2011. Dans l'ensemble, on peut retenir que bien que les déclarations de prix aient révélé une image cohérente, les négociations se sont avérées très rudes. Le fait que les négociations ont pu se baser sur ce nouveau concept y est pour beaucoup dans le compromis finalement atteint.

Relations avec les autorités / Relations internationales :

L'année écoulée s'est une fois de plus caractérisée par une multitude de sujets importants avec des répercussions directes sur les futures conditions-cadres politiques pour l'économie meunière suisse. La Commission « Relations avec les autorités / Relations internationales » s'est penchée de façon intensive sur les adaptations et les nouvelles orientations proposées dans le cadre de la procédure de consultation sur de la prochaine étape de réforme de la Politique agricole 2014 – 2017. En outre, dans différents domaines, des interventions ont été soumises aux autorités fédérales compétentes. La thématique de la « Loi chocolatière » et le manque de moyens financiers ont été des sujets importants pour la Commission « Relations avec les autorités / Relations internationales » au cours de l'année sous revue. Sur la scène internationale, on a suivi l'évolution des négociations relatives à un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire ainsi que des négociations OMC dans le cadre du cycle de Doha. Des informations détaillées sur les sujets abordés dans le paragraphe « Relations avec les autorités / Relations internationales » se trouvent sur les pages 5 - 13 du présent rapport annuel.

Calcul et statistiques :

A la demande du Comité et si besoin est, la Commission « Calcul et statistiques » surveille l'évolution de la récolte de céréales panifiables et des prix des céréales. C'est sur base de ces paramètres que la Commission procède aux calculs de base opportuns concernant l'évolution des prix des matières premières.

Formation :

Au cours de l'année écoulée, la formation des apprentis s'est déroulée sans heurts véritables et tous les partenaires ont collaboré de façon constructive pour que le niveau élevé de la formation des années précédentes puisse être maintenu au cours de l'année sous revue. L'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle est prévue pour le 1^{er} janvier 2012. Préalablement, la Commission pour la formation professionnelle a déjà pu publier une version complètement révisée et remaniée du « Manuel sur la mécanique meunerie ». Ainsi, les apprenants du métier de meunier disposent d'un manuel complet sur la mécanique illustrant les nouvelles tendances et qui les accompagnera, une fois leur apprentissage terminé, dans leur vie quotidienne de meunier et meunière où ils seront amenés à manipuler des machines.

b. Collaboration avec l'ASPBC / SKCV

Au cours de l'année sous rapport, la FMS a entretenu une très bonne collaboration partenariale avec l'ASPBC qui, en tant qu'Association faîtière des patrons boulangers-pâtisseries, est un partenaire important de la meunerie suisse. Même après la dissolution de l'accord meuniers-boulangers, les représentants de l'ASPBC et de la FMS se sont mis d'accord de continuer à se réunir une fois par an afin de procéder à des échanges sur les préoccupations communes et, le cas échéant, en vue de déterminer une approche commune dans des domaines qui revêtent un intérêt pour l'ensemble de la branche.

c. Collaboration avec swiss granum

En sa qualité de Fédération du secteur des céréales et oléagineux, swiss granum est, d'une part, un partenaire important de la FMS à laquelle elle fait part de ses préoccupations et, d'autre part, une plateforme pour un échange constructif et une coopération ciblée avec les autres partenaires de la branche. Les positions des membres de swiss granum peuvent parfois être différentes, mais les partenaires de la branche s'efforcent malgré tout d'établir une position commune – si possible – afin de pouvoir représenter efficacement et d'une seule voix les intérêts de toute la branche vis-à-vis de la Confédération et d'autres organisations publiques et privées. Pour ce faire, des représentants de la FMS travaillent activement tant au niveau du Comité de swiss granum que dans ses nombreuses Commissions ou ses groupes de travail, l'objectif étant de s'investir pour un avenir prospère de la branche.

d. Collaboration avec la fial

La FMS est une des 16 Associations sectorielles affiliées à la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial). La fial fonctionne en tant qu'association faîtière et est présidée par Monsieur le Conseiller aux Etats Rolf Schweiger. C'est au niveau des Commissions permanentes de la fial, à savoir « Droit des denrées alimentaires » et « Politique économique

et agricole » que l'on aborde des questions et des sujets importants pour l'industrie transformatrice indigène et que des positions sont prises. Le groupe parlementaire « Industrie des denrées alimentaires », qui se constitue d'environ 25 parlementaires fédéraux, se réunit deux fois par an. Ces réunions ont pour objectif d'attirer l'attention des Conseillers nationaux et d'Etat sur les préoccupations actuelles de l'industrie transformatrice suisse et de garantir ainsi un lobbying efficace.

e. Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USA)

La FMS travaille en outre en étroite collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers. Le groupe de travail permanent « Denrées alimentaires » de l'Union suisse des arts et métiers se réunit au total quatre fois par an et ce, en général, environ deux semaines avant les sessions des chambres fédérales. Ceci permet entre autres de discuter des affaires courantes à l'ordre du jour de la prochaine session et de préparer, le cas échéant, d'éventuelles interventions nécessaires. La FMS est représentée au sein de ce groupe de travail par son Directeur.

f. ISP

Au cours de l'année écoulée, le Comité de l'Information Suisse sur le Pain (ISP) a décidé d'adapter sa stratégie de mise en œuvre. Alors que, jusqu'ici, l'ISP pratiquait une stratégie purement informative, elle a surtout l'intention de mener également une stratégie publicitaire. Les moyens de communication de base comme « Du blé au pain » seraient maintenus. La nouveauté principale concerne le lancement d'un spot télévisé à partir de l'été 2011 - une initiative qui n'avait plus eu lieu depuis plusieurs années – dans le but d'inciter un large public à consommer du pain. Par ailleurs, le contenu du site internet de l'ISP, qui est la plateforme d'information par excellence pour les céréales, la farine et le pain, est constamment mis à jour. Ce site (www.schweizerbrot.ch) met l'accent sur la santé, l'alimentation et l'affinité avec la nature.

g. KSGGV

Au cours de l'année sous revue, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation des Céréales (KSGGV) s'est une nouvelle fois penchée sur de nombreuses questions en rapport avec la sécurité au poste de travail dans les entreprises et sur les différents lieux de travail. La KSGGV s'investit en particulier pour que, dans les entreprises affiliées, soit établi un système de sécurité au travail créant des conditions de travail sûres pour les collaborateurs. Le nouveau Président, Monsieur Felten, dirige les affaires de la KSGGV. Malgré les efforts consentis en termes de sécurité au travail, une série d'accidents a, à nouveau, été observée au cours de l'année sous rapport. Ceci illustre que les efforts des entreprises en termes de sécurité sur le lieu du travail doivent être renforcés davantage. La KSGGV soutient ses Membres dans ce processus. Chaque année,

elle aborde des thèmes importants en collaboration étroite avec les départements compétents de la SUVA, qui sont traités plus en détail lors de réunions ad hoc à l'intention des coordinateurs de la sécurité.

h. réservesuisse genossenschaft

La Direction de réservesuisse a décidé d'instaurer un groupe de travail chargé d'examiner minutieusement des solutions possibles pour la nouvelle réglementation du financement des réserves obligatoires de denrées alimentaires et de développer des approches innovantes pour dégager des solutions soutenables d'un point de vue politique. Dès lors, au cours de l'année sous rapport, la question du financement durable des stocks obligatoires a une nouvelle fois préoccupé les instances de réservesuisse. Le groupe de travail « Financement des stocks obligatoires de denrées alimentaires » s'est réuni deux fois depuis sa création. Il a en outre décidé de créer des sous-groupes de travail ad hoc pour les différents domaines au sein desquels siègeraient des experts. Concernant la question du financement, les deux options à l'avant-plan sont la retenue sur le premier à commercialiser et le financement par le budget fédéral. Deux représentants de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) ont sciemment été invités aux réunions du groupe de travail, afin de définir des solutions optimales par le biais d'une collaboration ouverte et transparente. A l'occasion de ces réunions, on a pu démontrer aux représentants de l'OFAE que, compte tenu des particularités du secteur céréalier, il était purement et simplement impossible d'introduire une retenue sur le premier à commercialiser. Pour le secteur des céréales en particulier, et pour le secteur de l'alimentation en général, le financement des stocks obligatoires via le budget fédéral ordinaire constitue la seule voie possible. Dans la perspective de la révision de la Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays, la question sur le financement durable des stocks obligatoires constituera une thématique importante.

i. European Flour Milling Association

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec la European Flour Milling Association (autrefois GAM). Cette collaboration permet à la FMS d'être au courant des nouvelles évolutions dans le secteur des céréales et de la meunerie au niveau européen.

Le prochain Congrès de l'Association de meunerie européenne aura lieu du 3 au 5 mai 2012 à Rome en Italie.

2. Effectif des Membres

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, un Membre a quitté la Fédération.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2010/2011 (4'837'228 dt) les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 98.98 % (année précédente : 98.81 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'787'710 dt.

Effectif au 1 ^{er} juillet 2010	8 associations régionales et d'autre nature comptant au total 52 entreprises de meunerie et 7 membres individuels
Effectif au 1 ^{er} juillet 2011	7 associations régionales et d'autre nature comptant au total 51 entreprises de meunerie et 7 membres individuels

3. Assemblée des Délégués

L'Assemblée ordinaire des délégués du 15 octobre 2010 s'est déroulée au Château Lenzburg avec la participation de représentants des huit associations membres. Au total, 33 personnes y ont participé représentant 23 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet « Futures conditions cadres pour l'économie céréalière ». Les participants ont pu suivre les explications intéressantes de Monsieur Jacques Chavaz, Directeur suppléant de l'Office fédéral de l'agriculture.

4. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2012)

Président :	Guy Emmenegger, Berne
Vice-président :	Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)
Membres :	André Chevalier, Cossonay-Ville (URM) Diego Della Cà, Weinfeldten (Meyerhans Hotz AG) Hermann Dür, Burgdorf (MGB) Pascal Favre, Cossonay-Gare (SMSR) Willi M. Grüninger, Flums (MGRG) Heinz Knecht, Leibstadt (VMH) Romeo Sciaranetti, Zurich (Swissmill)

- c) *Relations avec les autorités / Relations internationales* : Oliver Schnyder, Berne (Président)
Marc Müller, Goldach
Romeo Sciaranetti, Zurich
- d) *Calcul et statistiques* : Werner Bosshardt, Weinfelden (Président)
André Betschart, Granges-Marnand
Bendicht Brand, Ostermundigen
Hermann Dür, Burgdorf
Daniel Erismann, Villmergen
Christian Frossard, Zurich
Walter Hotz, Weinfelden
- e) *Formation* : Hermann Dür, Burgdorf (Président)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Albert Lehmann, Birmenstorf

8. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes
(par ordre alphabétique)

- a) *European Flour Milling Association, comité technique*
(représentant FMS désigné par le Comité FMS)
- b) *FIAL*
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)
Marc Müller, Granges-Marnand
- c) *Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV*
(représentants FMS proposés par le Comité FMS)
Raimund Eigenmann, Zurich
Paul Meylan, Ostermundigen
Stefan von Felten, Villmergen
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)
- d) *Commission paritaire meuniers-boulangers*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)
Bernhard Augsburg, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf
Guy Emmenegger, Berne
Willi M. Grüniger, Flums
Guido Müller, Weinfelden
Marcel Wächter, Schöffland
Oliver Schnyder (sans droit de vote)

e) *Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie Saint-Gall
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)*

Hermann Dür, Burgdorf
Jürg Reinhard, Bolligen

f) *réserve suisse genossenschaft*

- Comité (représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Guy Emmenegger, Berne

- Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS)

André Betschart, Granges-Marnand (FMS)
Willi M. Grüninger, Flums (FMS)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Romeo Sciaranetti, Zurich (FMS / Swissmill)

g) *Comité de swiss granum*

Guy Emmenegger, Vice-Président

h) *Commission qualité / marché de swiss granum*

(représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la Commission approvisionnement)

Romeo Sciaranetti, Zurich
Diego Della Cà, Weinfelden
Marc Müller, Granges-Marnand
Willi M. Grüninger, Flums
Oliver Schnyder, Berne

i) *Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères (CFP Meunier/ère)*

(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la Commission formation)

Jürg Beck, Utzenstorf
André Chevalier, Cossonay-Ville
Roland Düring, Biglen
Oliver Piot, Granges-Marnand
Emmanuel Torche, Zurich

j) *Information Suisse sur le Pain (ISP)*

(représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburg, Naters (Membres du Comité)
Oliver Schnyder, Berne (Directeur FMS)

- k) *Union suisse des arts et métiers (USAM)*
Guy Emmenegger, Berne
- l) *Commission technique « catalogue de variétés »*
(représentants FMS désignés par la Commission approvisionnement)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Martin Rychener, Zurich
- m) *Association « ICC-Suisse »*
(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)

9. Affiliation de la FMS à d'autres organisations

La FMS est membre ou soutient les organisations suivantes :

- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL), Berne
- Institut für Pflanzenbau ETH, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie,
Association « ICC-Suisse », Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Commission Suisse de Formation Professionnelle des Meuniers (CFP Meunier/ère),
Zollikofen
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum), Berne
- Information Suisse sur le Pain (ISP), Berne
- Société Suisse de Nutrition (SSN), Zurich
- Union suisse des arts et métiers (USAM), Berne
- Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprises (SIU), Berne

10. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2011

Associations régionales et groupements :

Mühlengenossenschaft Bern (MGB), Postfach 122, 3114 Wichtrach

Président : Hermann Dür, Hermann Dür AG, Kirchbergstr. 179, 3400 Burgdorf

Secrétaire : Madame Elvira Stoll, Postfach 122, 3114 Wichtrach

Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG), Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire : Willi M. Grüninger, Mühlen, 8890 Flums

Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR), c/o Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Président : Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Secrétaire : Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

Union romande de moulins (URM), case postale 1474, 1001 Lausanne

Président : Laurent Bapst, Société coopérative du Moulin de Payerne, Rue de la Vignette 67, 1530 Payerne

Verband der Handelsmühlen der Nordwestschweiz (VHN), Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Président et

Secrétaire : Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH), c/o T. + M. Häusermann, Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Président : Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Swissmill

Romeo Sciaranetti, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

Membres individuels :

Affolter Mühle AG, Bundkofen 475, 3054 Schüpfen

Alb. Lehmann Lindmühle AG, Lindmühliweg 5, 5413 Birmenstorf

GVS agro, Landw. Genossenschaftsverband GVS, Postfach, 8207 Schaffhausen

Kentaur GmbH, Gässli 6, 3432 Lützelflüh

Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains

Schweiz. Schälmmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen

Wallimann AG, Pfisterstrasse 4, Postfach 319, 6055 Alpnach